



Compte-rendu des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association « Les amis du marégraphe de Marseille » réunies le 22 mars 2023

Assemblées réunies à 18 heures, en présentiel à la Cité des associations à Marseille, et en virtuel. Aucun participant ne s'oppose à l'enregistrement de la réunion, ce qui facilite la rédaction de ce compte-rendu.

Il est indiqué en réunion que le compte-rendu serait rédigé par Françoise Saint George.

Ordre du jour

Notre réunion comprend deux assemblées successives :

- une assemblée générale extraordinaire pour voter 2 modifications de nos statuts
- une assemblée générale ordinaire pour présenter les comptes-rendus moral et financier de 2022, les projets pour 2023, le renouvellement statutaire du tiers des membres de notre conseil d'administration, l'élection du nouveau CA et du nouveau bureau et des questions diverses.

Adhérents à jour de leur cotisation à la date des assemblées – quorum

109 adhérents sont à jour de leur cotisation le 22 mars 2023.

Nos statuts précisent que « le quorum de la moitié des membres affiliés à jour de leur cotisation est requis » pour qu'une assemblée générale extraordinaire délibère valablement. Ce quorum correspond donc à 55 votes.

Les mêmes statuts précisent que « le quorum du tiers des membres affiliés à jour de leur cotisation est requis » pour qu'une assemblée générale ordinaire délibère valablement. Ce quorum est donc de 37 votes.

Adhérents ayant participé à notre réunion

Adhérents présents dans la salle de la cité des associations : Joël BOCQUET, Thierry BONFANTE, Alain COULOMB, Sylvain DAMOUR, Jean-Pierre FANTONE, Alain FAURE, Christian GARING, Sylvie GAUTIER, Sylvie HURON, Sofie LANDNER, Gillian LAW, Xavier LE FLOCH, Cécile LE PRADO, Emmanuelle PREVOST, Jean-Paul ROCH, Michel RONDET, Françoise SAINT-GEORGE, Paul TAPPENDEN, Fernande VEDEL, Christine VIAL, Livia YANG Tzu-Hsien, soit **21 adhérents**.

Adhérents connectés : Paul BONNETAIN, Luc CHAUVEL, Xavier DELLA CHIESA, Alain Marc DELUY, Claude FULCONIS, Claude Lucie GALEAZZI-BEITONE, Jérôme GARCES, Sylviane GUILLERMET, Christiane JUIF, Laure NEBEL, Nicolas POUVREAU, Patricia SALVANE, Marie-Thérèse SANCHEZ, Catherine SARROBERT, Catherine TEULLE, Bernard TRAMIER, soit **16 adhérents**.

Pouvoirs (entre parenthèses, l'adhérent ayant bénéficié du pouvoir) : association francophone de topographie : Françoise DUQUENNE (*Joël BOCQUET*), association Andromède : Jacques GISPERT (*Thierry BONFANTE*), Noëlle ARNAUD (*Sylvain DAMOUR*), Maryvonne BALLESTER (*Jean-Pierre FANTONE*), Edouard BARD (*Alain FAURE*), Jean-Claude BARNIER (*Christian GARING*), Robert BARTOLONI (*Sylvie GAUTIER*), Martin BAYART (*Sylvie HURON*), Nadia BENALI (*Sofie LANDNER*), Sabine BERNARD (*Françoise SAINT GEORGE*), Odile BILLORET-BOURDY (*Alain COULOMB*), Magali BŒUF (*Gillian LAW*), Jean BOULON (*Xavier LE FLOCH*), Alain BOURDY (*Alain COULOMB*), Marie-Anne

BOUTIN (*Cécile LE PRADO*), Antoine CAMBRIA (*Bernard TRAMIER*), Frédérique CHAMBONNET (*Emmanuelle PREVOST*), Jonathan CHENAL (*Jean-Paul ROCH*), Christian CHENEZ (*Michel RONDET*), Emile CORBI (*Françoise SAINT-GEORGE*), Mireille COULOMB (*Paul TAPPENDEN*), Nicole COURAZIER (*Fernande VEDEL*), Jacques DALMAS (*Christine VIAL*), Jacques DECOURCHELLE (*Livia YANG Tzu-Hsien*), Jacqueline DE MATIGNON (*Paul BONNETAIN*), Marie-France DUVAL (*Luc CHAUVEL*), Marie-Christine FERRANDO (*Xavier DELLA CHIESA*), Marc FERRANDO (*Alain Marc DELUY*), Didier GERVAIS (*Claude FULCONIS*), Colette LE LAY (*Claude Lucie GALEAZZI-BEITONE*), Michel LEPAPE (*Jérôme GARCES*), Yannick MASSIANI (*Sylviane GUILLERMET*), Michèle METAIL (*Christiane JUIF*), François MORLAND (*Livia YANG Tzu-Hsien*), Alain MOUGIN (*Laure NEBEL*), Christelle RUSSO (*Alain COULOMB*), Floriane SCHREIBER (*Nicolas POUVREAU*), Jean-Claude QUINTALET (*Patricia SALVANÉ*), Christian SEGATTO (*Patricia SALVANÉ*), Laurent TESTUT (*Marie-Thérèse SANCHEZ*), Dominique TOURNUT (*Alain FAURE*), Raymond VALETICH (*Catherine SARROBERT*), Jean-Paul VARIN (*Catherine TEULLE*), Arnaud VASSEUX (*Bernard TRAMIER*), Renaud VIALET (*Joël BOCQUET*), Guy WOPPELMANN (*Thierry BONFANTE*), soit **46 adhérents**.

Nombre d'adhérents pouvant exercer leur droit de vote : 21 + 16 + 46 = 83

Le quorum est donc largement atteint pour les deux assemblées.

Assemblée générale extraordinaire

Modification des statuts liée à l'agrément « Intérêt général » obtenu en juin 2022

Proposition est faite de modifier l'article 17 de nos statuts et d'adopter la rédaction suivante : « en cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. **Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs associations ou organismes à but non lucratif** ».

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Modification adoptée à l'unanimité

Modification des statuts pour augmentation du nombre des membres de notre Conseil d'administration et de notre Bureau

Actuellement, l'article 12 de nos statuts est ainsi rédigé : « l'association est administrée par un conseil de **9 à 15 membres**, élus (etc.). Le conseil d'administration élit chaque année parmi ses membres **un bureau composé de :**

- un(e) président(e) et un(e) ou plusieurs vice-président(e)s ;
- un(e) secrétaire général(e) et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire général(e) adjoint(e) ;
- un(e) trésorier(e) et, s'il y a lieu, un(e) trésorier(e) adjoint(e) (...) ».

Proposition est faite d'adopter la rédaction suivante : « l'association est administrée par un conseil de **15 à 21 membres** (etc.). Le conseil d'administration élit chaque année parmi ses membres **un bureau de 3 à 13 membres dont :**

- un(e) président(e) et, s'il y a lieu, un(e) ou plusieurs vice-président(e)s ;
- un(e) secrétaire et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire adjoint(e) ;
- un(e) trésorier(e) et, s'il y a lieu, un(e) trésorier(e) adjoint(e) (...) ».

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Modification adoptée à l'unanimité

Clôture de l'assemblée extraordinaire

Assemblée générale ordinaire

Rapport moral

En introduction, le président rappelle que notre association a été créée en janvier 2021 et qu'elle est donc encore très « jeune ».

Le précédent rapport moral avait été adopté le 9 décembre 2021.

En 2022, nous avons organisé deux assemblées générales le 29 mars et le 11 mai, et écrit et adopté un règlement intérieur.

En juin 2022, notre association a été reconnue par la Direction générale des finances publiques comme un organisme d'intérêt général.

Fonctionnement courant : un bureau restreint se réunit une fois par semaine. Des commissions (de 2 ou 3 adhérents) sont chargées des actions en cours.

Même si une bonne trentaine d'adhérents se sont impliqués en 2022 dans des actions concrètes (ce qui est une excellente chose), trop d'actions reposent encore principalement sur le président ; c'est un risque pour l'association. La nouvelle gouvernance que nous proposons devrait nous aider à diminuer peu à peu ce risque.

Nos actions sont listées et détaillées sur notre site internet ; tous nos adhérents reçoivent également des news mensuelles ; nous ne faisons qu'un rapide bilan de ce qui a été fait en 2022 :

- Sollicitation de l'IGN pour le dépôt d'une candidature visant à ce que le marégraphe de Marseille soit labellisé comme « station terrestre d'observation maritime exploitée depuis au moins cent ans » par l'Organisation météorologique mondiale (en même temps que le marégraphe de Brest).
- Publication de 13 articles et présentation d'un poster à un colloque scientifique.
- 2 interviews radiophoniques.
- 3 conférences.
- Réalisation d'un flyer.
- Publication Instagram tous les 4 jours (plus de 800 abonnés).
- Publication d'un épisode de Un jour au marégraphe tous les 15 jours.
- Tenue de nombreux stands informatifs.
- Réalisation d'un modèle 3D des bâtiments du marégraphe et d'un premier outil de visite virtuelle du marégraphe.
- Formation d'une quinzaine d'adhérents pour informer sur le marégraphe.
- Ouverture du marégraphe au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.
- Participations à la Fête de la science (Gardanne, Aix-en-Provence et Marseille) et à l'opération Science dans les classes.
- Signature d'une convention avec l'IGN. Nous avons commencé à communiquer sur cette signature et sur la visite virtuelle. Les retombées sont immédiates avec 5 nouveaux adhérents dans la semaine.
- Nouveaux partenariats avec Les petits débrouillards, Les amis du Mucem et une entité qui se charge de médiation sur la géodésie en Pologne ; nous comptons aujourd'hui 45 partenaires.
- Adoption d'une charte graphique qui unifie nos supports de communication et donne une identité forte à notre association (courriers, PPT, posters, cartes postales, etc.). Ce compte-rendu est conforme à cette charte. Les modèles de documents sont disponibles sur demande.

Adoption du rapport moral - résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Rapport moral adopté à l'unanimité

Rapport financier

L'exercice qui va du 1/1/2022 au 31/12/2022 présente un résultat positif de 3 121,66 €. Le trésorier fait l'analyse des différents postes.

Dépenses :

Apparition du compte « Prestations de services » dû d'une part à l'emménagement de notre siège social à la Cité des Associations et d'autre part à l'abonnement à Teams pour la visioconférence.

Au compte « Assurance », nous avons payé en 2022 pour l'année entière, ce qui n'était pas le cas en 2021 (le contrat avait démarré au 1/9/2021).

Nous avons investi dans des outils de communication (flyers, cartes postales et kakémonos) et changé de logiciel pour notre site internet.

Le compte « Déplacement et hébergement » est en forte augmentation. Cela correspond d'une part à un accroissement de notre activité (nombreuses manifestations où notre président s'est déplacé et a séjourné à Marseille) et également aux 900 € environ déboursés pour l'hébergement des élèves ingénieurs pour la réalisation du modèle 3D et de la visite virtuelle.

Au poste « Frais bancaires », nous avons bénéficié en 2021 de l'absence de prélèvement de ces frais pendant 6 mois ; maintenant nous payons sur l'année entière mais le montant de ces frais est faible. Ce qui nous donne un montant total des dépenses de 4 551,34 €.

Recettes :

Nous avons vendu 3 livres sur le marégraphe sur les 10 exemplaires que nous avons acheté auprès de l'éditeur (ce dernier n'a pas encore encaissé le chèque, la dépense sera donc imputée sur 2023).

Notons les deux subventions qui nous ont été accordées cette année, le Fond de développement de la vie associative (FDVA) et la Ville de Marseille. Merci à ces deux organismes, mais aussi au bénévole qui s'est occupé de monter les dossiers de demande.

Les cotisations sont presque identiques, les nouveaux adhérents venant compenser les adhésions non renouvelées en 2022.

Dans le compte « Dons » sont intégrés les dons que nous avons reçu via HelloAsso et ceux effectués lors des visites au marégraphe. Le produit de la vente des cartes postales est aussi intégré à ce compte.

Ce qui donne un montant total des recettes à 7 673,00 €.

La comptabilité de l'association est saine. Le bilan montre un actif circulant de 10 380,88 €.

Question de Christian Garing sur la subvention de 5000 € en 2021 : il s'agit d'un don de l'Ordre des géomètres au lancement de l'association.

Question sur le sigle FDVA (Fonds de développement de la vie associative) : il s'agit d'une organisation départementale d'aide au développement de petites associations. Cette subvention va sans doute diminuer dans les prochaines années avec le développement de l'association.

Le président demande si l'on donne quitus au trésorier :

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Compte rendu financier adopté à l'unanimité, quitus au trésorier.

Projets 2023

- Création d'une douzaine de cartes postales consacrées au marégraphe (projet en cours, bien avancé).
- Mise en ligne d'un outil de réservation internet de places pour des visites, propre à notre association (l'outil, confectionné par l'un de nos adhérents est prêt ; il faut juste le mettre en ligne).
- 6 juin 2023 : conférence sur le marégraphe et ses amis à l'Alcazar de Marseille, dans le cadre des Rencontres marseillaises organisées par le Comité du Vieux Marseille. Cette conférence pourrait être assurée par deux de nos adhérents.
- Septembre : participation au festival du film Lumexplore à La Ciotat (stand + conférence) ; l'occasion peut-être de prendre des contacts pour la réalisation d'un film professionnel sur le marégraphe dont nous maîtriserions le contenu.
- Septembre-octobre : tenue d'un stand à la Foire de Marseille (thème de cette année : la mer) ; l'occasion de s'ouvrir vers un public non marseillais.
- 6-16 octobre : tenue de stands informatifs dans le cadre de la Fête de la science (en prévision notamment une présence au Village des sciences à la médiathèque d'Istres).
- Projet éditorial de création d'un fascicule de quelques dizaines de pages sur le marégraphe de Marseille, complémentaire du livre existant.
- Automne 2023 : conférence sur le marégraphe et ses amis, organisée par l'association Les amis du Mucem.
- Organisation à Marseille d'une exposition de photographies du marégraphe. Une commission cherche actuellement un partenaire (un lieu d'accueil).
- Avancement du projet de bande dessinée.
- Écriture d'un numéro spécial de la revue XYZ sur le niveau de la mer et distribution de 200 exemplaires à des enseignants.

Quelques questions sont posées sur le thème choisi cette année pour la Fête de la science, sur la date de demande du classement ERP, sur la gratuité des visites une fois le classement ERP acquis, et sur le nombre d'exemplaires de la revue XYZ à acheter (nombre à augmenter si besoin).

Christian Garing propose que tous les adhérents puissent connaître les adresses électroniques et les numéros de téléphones des autres adhérents. Le Bureau étudiera cette question, notamment en fonction de la conformité au RGPD.

Un trombinoscope général est aussi évoqué. L'idée est abandonnée mais il doit être possible de mettre sur notre site internet la photo de tous les membres de nos instances dirigeantes.

Budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel dépasse cette année 39 000 €.

La plus grosse dépense concerne la bande dessinée. Cette dépense ne sera engagée qu'une fois le financement assuré.

Des subventions ont été demandées sur différents projets (notamment XYZ et BD), à la mairie, à la région et au FDVA.

Question : pourquoi ne pas solliciter des étudiants pour le dessin de la BD ? Pour le moment, nous privilégions une solution plus globale pour laquelle un partenaire expérimenté s'occuperait non seulement du dessin, mais aussi de l'établissement d'un scénario et de la recherche de financeurs.

Adoption des projets et du budget prévisionnel associé

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Renouvellement statutaire du tiers des membres du CA et élection du nouveau CA et du nouveau Bureau

Les noms des 5 membres dont les mandats sont à renouveler sont : Jacqueline DE MATIGNON, Bernard TRAMIER, Alain COULOMB, Thierry PERSON et Michel RONDET (tirage au sort du jeudi 12 janvier). Ces 5 membres veulent bien se représenter mais Jacqueline DE MATIGNON veut bien également être remplacée au secrétariat de l'association par un(e) adhérent(e) ayant plus de disponibilités temporelles qu'elle.

Notre règlement intérieur précise : « hormis les votes concernant les personnes, tous les autres votes peuvent se faire à main levée (pour les adhérents assistant physiquement à l'assemblée) et par voie électronique pour les autres participants ».

Le Bureau a cependant estimé que dans notre jeune association, dont les membres se connaissent assez peu, voire pas du tout, une élection à bulletin secret des membres de nos instances dirigeantes paraissait difficile à envisager ou à organiser. Il a donc constitué 3 groupes d'adhérents suivant leurs compétences et leurs disponibilités. Ce travail a abouti à la proposition globale suivante :

Président : Alain COULOMB

Vice-président(e)s : Bernard TRAMIER, Emmanuelle PREVOST

Trésorier : Claude FULCONIS ; Trésorier adjoint : Jean-Pierre FANTONE

Secrétaire : Françoise SAINT GEORGE ; Secrétaire adjoint : Alain FAURE

Autres membres du Bureau, sans fonction particulière : Thierry BONFANTE, Christian GARING, Xavier LE FLOCH, Michel RONDET, Catherine TEULLE, Renaud VIALET.

Suivant cette proposition, Jacqueline DE MATIGNON sortirait de nos instances dirigeantes (avec son accord) ; les 4 autres membres renouvelables du CA seraient réélus ; 3 membres marseillais du CA intégreraient le bureau avec des fonctions définies ; les 13 membres ci-dessus, en tant que membres du Bureau, seraient habilités à ouvrir le marégraphe au public en 2023.

L'adoption de cette solution globale est mise au vote :

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Solution globale adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Montant des cotisations

Il est proposé de ne pas changer le montant des cotisations (membre actif premium = 100 € ; membre actif = 20 € ; membre mineur = 5 €).

Alain Faure pose une question sur la participation financière additionnelle à HelloAsso. Il lui est précisé que le curseur est mobile et peut être amené à zéro si l'adhérent le souhaite ; l'intégralité des cotisations revient à l'association.

Nicolas Pouvreau évoque les adhésions de mineurs. L'association ne compte à ce jour aucun adhérent mineur

Résultat du vote pour le maintien du montant des cotisations : Abstention : 0

Vote contre : 0

Montants adoptés à l'unanimité.

Autorisation d'effectuer toutes les démarches pour le bon fonctionnement de l'association

Exemples : changement des statuts auprès de la préfecture, dépôt des nouveaux statuts et du PV des AG auprès des banques ou d'autres organismes ; acquisition d'une carte bancaire (remboursement sur facture).

Résultat du vote : Abstention : 0

Vote contre : 0

Autorisation donnée à l'unanimité.

Remboursement des sommes engagées par les adhérents au titre de l'association (frais kilométriques, etc.)

Alain Faure évoque la possibilité de déclarer les frais directement aux impôts en minoration des revenus, sans les faire rembourser par l'association. Il s'agit en effet de l'abandon de créance : l'association donne un document qui prouve que l'adhérent a bien engagé une somme au profit de l'association, et cette somme peut donner droit à une déduction d'impôt.

Pas d'autres questions. Le président remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 20h10.